

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

*Concours*

Optique

Autres

6493

Matricule : 6493 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre : R. A. M. TAHRI JOUTE, HASSAN IBRAHIM KHALIL

Nom & Prénom : TAHRI JOUTE, HASSAN IBRAHIM KHALIL Date de naissance : 21-03-1959

Adresse : AV. M. YOUSSEF EL AZIZ RABAH, DAR EL AMLA

ETG 4 N° 22 TANGER Tél. : 0666244310 Total des frais engagés : 2541,70 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

## Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/04/2019 Nom et prénom du malade : CHAHAD MERIAME Age : 53

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection polyvalente

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 04/04/2019

Signature de l'adhérent(e) : *Tahri Joute*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/04/2022	cnpsy		350000	Dr Nouamny Psychiatrie et Askart 11, rue Abot Hassan Casablanca 1er Etage App 700 35 24 88 731

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE LUMUMBA RABAT 1-0537764257	04/04/22	1232910
PHARMACIE DE LA MAMAN INPE	04/04/22	959,60

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
00000000	00000000
00000000	00000000

## **(Création, remont, adjonction)**

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## Coefficient des travaux

## MONTANTS DES COINS

DATE DU  
DEVIS



Dr. Nouama  
ZEROUALI

Psychiatre - Psychothérapeute  
Thérapie cognitivo-comportementale  
Addictologue

د. نعمة الزروالي

أخصائية في الأمراض النفسية والعقاقية  
العلاج النفسي: العلاج السلوكي المعرفي  
علاج الإدمان

Casablanca le: 04/04/2022.

PHARMACIE DE LA MARNE  
42 Rue Patrice Lumumba  
RABAT 10200  
Tél: 0537 78 83 11-0537 78 4257

نوع الارصاد  
نفسيان

1) Prisdel 300 mg: 00 - 00 - 01  
559,-  
2) Serquel 200 mg: 01 - 00 - 01  
559,-  
3) Téofilite 270 mg: 02 - 00 - 02  
67.60  
4) Dapokine 500 mg Clonidine: 01 - 00 - 02  
339,90  
= 959,00

~~TOTAL = 1232,10~~

Dr. Nouama ZEROUALI  
Psychiatre  
11, rue Abou Hassan Askari Résidence Kenzi  
1er Etage Appt 1 Quartier des Hôpitaux  
Casablanca - Tél: 0537 78 83 11-0537 78 4257  
PHARMACIE DE LA MARNE  
42 Rue Patrice Lumumba  
RABAT 10200  
Tél: 0537 78 83 11-0537 78 4257

Durée du traitement: 02 mois

**sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30

P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

**sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30

P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

**sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30

P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

**Sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1-

Ain sebaâ Casablanca

Terailthe 250 mg. B100 cp

P.P.V. : 67,60 DH



6 118000 060895

**SYNTHEMEDIC**

22 rue esbouir benn al ouaam roches

noires casablanca

SEROQUEL

200mg Cpr env

Boîte de 60

270/16 DMP/21/NSF P.P.V. 552,00 DH

6 118001 021314

**SYNTHEMEDIC**

22 rue esbouir benn al ouaam roches

noires casablanca

SEROQUEL

200mg Cpr env

Boîte de 60

270/16 DMP/21/NSF P.P.V. 552,00 DH

6 118001 021314

**Sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1-

Ain sebaâ Casablanca

Terailthe 250 mg. B100 cp

P.P.V. : 67,60 DH



6 118000 060895

**sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30

P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

*Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Terailthe 260 mg. B100 cp  
P.P.V. : 67,60 DH  
6 118000 060895***sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30

P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

**SDAL®**

LOT 0104470

EXP 07/24

PPV 205DH00

imés pelliculés